

Synthèse à partir des 105 témoignages reçus

Existe-t-il des unions libres, sans reconnaissance aucune, ni religieuse, ni civile ?

Effectivement, il existe des unions libres sans reconnaissance aucune. C'est même devenu un usage accepté par bien des familles catholiques pratiquantes.

De nombreuses personnes divorcées se remettent en couple sans demander une quelconque reconnaissance ni civile ni religieuse. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de statistiques sûres sur ce point-là.

Certains couples officialisent leur union en se mariant civilement :

- pour se protéger juridiquement ainsi que leurs enfants
- pour reconnaître leur nouvelle vie de couple

Les séparés et les divorcés remariés sont-ils une réalité pastorale importante dans votre Église particulière ?

Tout d'abord, nous voudrions préciser que les personnes séparées, divorcées ou remariées sont avant tout **des personnes** ; nous aimerions ne pas être enfermés dans un état de vie !

Il est dit qu'un couple sur deux divorce dans la région parisienne et un couple sur trois en province. Évidemment, il n'y a pas que des couples mariés civilement, les couples mariés religieusement divorcent aussi ! Même des couples catholiques pratiquants très engagés dans la vie de l'Église ! C'est une réalité !

Il est difficile de dire si c'est une réalité importante. Nombreux sont ceux qui vivent le divorce comme une honte et n'osent pas le dire. Une personne divorcée est souvent invisible, elle se terre, elle se tait...

Les personnes divorcées remariées ne font pas mention de leur remariage, ils n'en voient pas la nécessité. Ainsi une maman, au cours d'une rencontre de parents d'enfants catéchisés, se présente comme mariée ayant 3 enfants. Pendant la rencontre où il est question d'eucharistie, elle découvre que les personnes divorcées remariées ne peuvent pas communier ni recevoir aucun sacrement ? Elle s'écrie alors : « donc je ne peux pas recevoir la confirmation ! » Nous apprenions ainsi qu'elle était divorcée remariée...et elle apprenait qu'elle ne pouvait recevoir aucun sacrement ...

Mais, si nous interrogeons les catéchistes, les équipes liturgiques, les équipes conduisant les funérailles, les chorales et autres mouvements paroissiaux, nous pouvons affirmer que les personnes divorcées ou divorcées remariées sont nombreuses et que dans bien des cas, les services paroissiaux fonctionneraient très mal si elles n'y étaient pas présentes ...

Nombreux sont les chrétiens divorcés ou remariés qui apprenant la position rigide de l'Église prennent du recul par rapport à la religion, même s'ils étaient très impliqués dans la vie de l'Église paroissiale.

Nos églises se vident, faut-il y voir le départ de toutes ces personnes vivant des situations matrimoniales difficiles qui ne se sentent pas accueillies telles qu'elles sont ?

Dans tous ces cas, comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière ?

Par situation irrégulière, nous pensons que l'Église entend le divorce, le remariage civil ou l'union entre deux personnes où une au moins est divorcée.

Nous pensons qu'il faut différencier deux cas de situation : les catholiques non pratiquants ou occasionnellement et les catholiques pratiquants ou recommençant.

Dans le premier des cas, les catholiques non pratiquants ou occasionnellement vivent leur vie sans se soucier de ce que dit l'Église. Ils ne pensent pas que l'Église puisse interagir dans leur vie personnelle, « ce que je vis, ça ne regarde pas les curés ! » Ils sont nombreux, dans ce cas-là à aller communier à Noël et à Pâques sans même savoir qu'ils n'ont pas le droit... Pour beaucoup, l'enseignement de l'Église ne leur a jamais été présenté et ils ne se sont

jamais renseignés. Ils ne sont pas dans le refus de la loi de l'Église mais seulement dans l'ignorance ou même l'indifférence.

Pour les catholiques pratiquants ou recommençants c'est beaucoup plus difficile. C'est pour eux une véritable souffrance. Il suffit de lire les témoignages en annexe !

Le divorce est vécu comme un véritable séisme malgré ce que veulent nous faire croire certains médias. Un divorce perturbe en profondeur l'équilibre psychologique, affectif, relationnel, familial et social. C'est un bouleversement aux conséquences innombrables et durables. Il n'est pas rare d'accueillir des personnes encore en grande souffrance 15, 30 ans après leur divorce. Chaque personne divorcée est marquée par une souffrance, une blessure qui même si elle semble guérie peut se rouvrir à tout moment. Un mot, une réflexion, des gestes ... et la plaie revient à vif !

Et bien souvent, elles vivent ce séisme dans une solitude insupportable, aux prises avec un sentiment d'abandon, d'incompréhension, d'échec et de rejet.

Les personnes catholiques divorcées ressentent beaucoup plus la sensation d'échec. Le mariage représentait un vrai engagement ; en divorçant elles rompent cet engagement et c'est une véritable souffrance.

Nombreuses sont les personnes qui témoignent avoir retrouvé la foi au cours de leur divorce. Elles ont alors un grand désir de vivre en Église et s'engagent dans la vie paroissiale. Malheureusement, il y a parfois des regards, des réflexions qui jugent négativement entraînant un mal-être pour la personne divorcée. Et pourtant, elles attendent beaucoup de l'Église. Au cours du forum vécu à Lourdes en mai 2013 pour Diaconia, la demande était unanime de la part des participants : être accueillis dans l'Église sans aucun jugement !

Les témoignages montrent que c'est par l'attitude de certains paroissiens que les personnes divorcées remariées ou pas, se sentent mal dans l'Église mais c'est aussi des rencontres de croyants ou de prêtres qui leur ont permis de revenir à la foi et dans l'Église...

Il est très difficile pour une personne divorcée de se reconstruire. Il y a une telle perte de confiance en elle ... Sa foi au Christ lui donne la force de se remettre debout, de retrouver confiance, et quelque fois, de se reconstruire à partir d'un nouvel amour. Si nous nous étions mariés c'est Dieu nous appelait à une vie de couple et non à une vie de célibat ! Aussi, il paraît naturel qu'après un échec ce soit un nouvel amour qui nous relève ... et si l'amour vient de Dieu alors peut-être faut-il voir dans un nouvel amour un signe de Dieu pour nous venir en aide... Dieu est fidèle en ce qu'il fait !

Pour les personnes remariées, la souffrance se situe dans l'interdiction d'avoir les sacrements.

Les divorcés remariés se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements ? Quelles sont les demandes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Église à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation ?

Comment ne pas se sentir écartés des sacrements quand le préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi rappelle en permanence que les sacrements et certaines missions d'Église ne peuvent pas être accordés aux personnes divorcées remariées !

Comment ne pas souffrir d'une telle exclusion surtout devant l'incompréhension que génère cette doctrine !

Cette interdiction est tellement forte que beaucoup de personnes divorcées, se sentant mal à l'aise par rapport à l'Église, pensent qu'elles n'ont pas droit aux sacrements. Même des prêtres le pensent ! Si l'information passe bien dans le sens de l'interdiction, par contre elle passe moins bien dans l'autre sens !

Quand nous parlons de personnes divorcées remariées, nous incluons les personnes célibataires mariées à une personne divorcée. Leur seul péché est d'avoir aimé ! Il est curieux de noter que pour un mariage entre deux célibataires, le prêtre qui les uni leur dit que cet amour vient de Dieu mais quand il s'agit de personnes divorcées, pour l'Église, Dieu est absent ! Difficile de s'y reconnaître ! La souffrance de ces personnes d'être privées des sacrements est beaucoup plus grande car elles ne comprennent pas ce que l'Église peut leur reprocher. Elles ne sont pas responsables du divorce de leur conjoint. Le plus souvent, il était divorcé depuis longtemps.

Les personnes divorcées remariées se sentent exclues pour plusieurs raisons. Si la première est évidemment l'interdiction des sacrements, la deuxième est le fait qu'ils sont totalement oubliés au cours de nos messes dominicales. Les équipes liturgiques ne demandent que très rarement que l'on prie pour elles au cours de la prière universelle. Pour citer le cas d'une équipe liturgique qui avait repris mot pour mot la prière universelle donnée par « Prions en Église » mais qui avait consciencieusement enlevé les mots divorcés remariés de leur prière. Pourquoi ne pas prier à chaque messe pour tous ceux qui ne peuvent pas s'approcher du Corps du Christ ? Autrefois, on priait à chaque messe pour les pécheurs publics, on les gardait dans l'Église par la prière ... aujourd'hui le catéchisme de l'Église catholique demande aux prêtres et à toute la communauté de faire preuve d'une sollicitude attentive afin que les personnes divorcées remariées ne se considèrent pas comme séparées de l'Église (CEC 1651). Alors pourquoi ce silence assourdissant !

Comment vivent-ils cette situation ?

Chacun la vit différemment suivant son parcours spirituel...

- Ceux qui acceptent la loi de l'Église et qui ne communient pas, certains d'entre eux avancent les bras croisés pour recevoir une bénédiction.
- Ceux qui après un long chemin spirituel et avec l'accord de leur conseiller spirituel vont communier.
- Ceux qui quittent l'église après avoir participé à la table de la Parole, seule table à laquelle ils sont admis.
 - Ceux qui restent dans l'église et souffrent d'entendre ces phrases : « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir mais dis seulement une parole et je serai guéri » et qui se demandent pourquoi ils ne peuvent pas profiter de la bienveillance de Dieu. Un criminel peut avoir assassiné une centaine de personnes, l'Église lui permettra de demander pardon et se réjouira de sa conversion. Eux n'ont fait que croire à nouveau à l'amour ; est-ce donc plus grave que de tuer des personnes ? ... « Prenez et mangez en tous » a dit Jésus mais alors pourquoi pas eux ??? quand Jésus l'a dit au cours de la Sainte Cène, il y avait Judas et pourtant Jésus a dit mangez en tous ... quelle trahison ont-ils faite qui ne soit pas pardonnable ???

- Ceux qui restent à leur place, en pleurant sous le poids de la culpabilité

- Ceux qui après avoir tant souffert, pleuré, espéré, prié prennent de la distance avec la religion ; ils ne viennent plus à la messe, ne participent plus à la vie paroissiale, disparaissent de la vie ecclésiale.

Le sacrement du pardon est le sacrement qui leur manque le plus. Les personnes divorcées remariées ont fait un long cheminement vers le pardon envers leur ex-conjoint, leur ex-belle famille ou certains de leurs anciens amis. Elles savent ce que veut dire pardonner et ce pardon pour elles-mêmes leur manque cruellement ! Ce pardon qu'elles sont arrivées à donner, elles-mêmes, en sont privées. Ce que l'Église nous demande de faire, elle n'est pas capable elle-même de le faire !

Dans les témoignages reçus, mais aussi à Diaconia, à Lourdes, ce sont des cris de souffrance. Les personnes divorcées remariées crient plus que leur souffrance, ils crient leur faim, leur faim d'Eucharistie, leur faim de pardon, leur faim d'amour de l'Église, leur faim d'exister au sein de l'Église. Elles vivent leur foi en communion avec Dieu, elles sont assidus à la prière, aux enseignements de l'Église, elles participent aux formations, aux messes ...elles essaient d'avoir des relations fraternelles ... Mais qui tient compte de leur vie de foi ?

Nombreux sont ceux qui ont redécouvert la foi avec leur divorce ou au cours de leur remariage. Ils croient en un Dieu Amour parce qu'ils L'ont rencontré. Ils ont vécu la parabole de l'enfant prodigue, pour eux, ce ne sont pas que des mots. Et ils sont confrontés au fils aîné de la parabole avec cet espoir insensé que lui aussi découvrira l'amour du Père et qu'il viendra se réjouir avec son frère retrouvé !

Dans toutes les rencontres de catholiques, dans les paroisses ou les diocèses, cette souffrance remonte. De plus en plus, elle remonte de catholiques n'étant pas dans cette situation.

Il est très difficile pour des divorcés remariés d'être déclaré **définitivement** par l'Église en état de péché d'adultère, de pécheur public, alors qu'ils ont pris un engagement officiel en mairie et qu'ils vivent ce nouvel amour dans la fidélité et l'amour de Dieu. Bien plus, au regard des règles de droit qui régissent le statut de la filiation, d'une union illégitime ne peuvent naître que des enfants illégitimes. Ces termes très violents sont durs à entendre et même incompréhensibles. Comment l'Église peut-elle considérer ces enfants comme illégitimes, alors qu'ils ont été désirés par le couple et qu'ils sont nés dans une union reconnue civilement ? L'Église n'est-elle pas dans le monde ?

Actuellement, dans l'Église de France, il existe plusieurs attitudes des prêtres face à cette situation. Certains donnent la communion et le sacrement de réconciliation à ceux qu'ils connaissent bien parce qu'engagés sur leur paroisse. D'autres leur demandent d'aller dans une paroisse voisine où on ne les connaît pas pour éviter tout scandale. D'autres refusent catégoriquement tout sacrement et même tout engagement dans la paroisse. D'autres ferment les yeux, ne veulent pas savoir à qui ils donnent la communion. Face à toutes ces différentes attitudes, les personnes divorcées remariées ne comprennent pas. Le mal-être n'est pas seulement chez les personnes divorcées ou divorcées remariées mais aussi chez les prêtres et les diacres...

Que demandent les personnes divorcées remariées ou non ?

Les personnes divorcées-remariées, qui savent qu'elles ne peuvent pas recevoir les sacrements, ne demandent rien à leur curé avant d'avoir établi une relation de confiance avec lui. Même dans ce cas-là, elles hésitent pour ne pas le mettre en difficulté. C'est souvent alors, le curé qui leur propose de recevoir un ou l'autre des sacrements.

la majorité des personnes divorcées, divorcées remariées souhaiteraient que leur vie de foi soit reconnue, qu'ils puissent de nouveau vivre des sacrements et pas seulement l'Eucharistie ou la réconciliation mais aussi le baptême, la confirmation ou le sacrement des malades. Certaines personnes divorcées remariées avec l'âge, aimeraient recevoir le sacrement des malades car en plus de leurs souffrances physiques se rajoute cette souffrance de ne pouvoir avoir la force du Christ pour les aider !

Elles voudraient exister telles qu'elles sont, au sein de leur communauté paroissiale et au sein de l'Église.

On reconnaît à une personne criminelle la possibilité d'une conversion mais pas à une personne remariée ! Est-ce que le sacrement de mariage est plus important que la personne humaine ?

Aussi, les personnes divorcées remariées ou non demandent à l'Église de reprendre à nouveau frais, une réflexion théologique et scripturaire concernant la justification ou non de l'exclusion des sacrements pour les personnes divorcées remariées. Le sacrement du mariage est parfois donné à des personnes n'ayant pas la foi et quand après un divorce elles découvrent la foi et veulent se remarier elles ne peuvent pas parce qu'elles sont enfermées dans un premier mariage reçu dans l'indifférence ! Que l'Église sache respecter les personnes là où elles en sont !

De plus, elles demandent que l'Église reconnaisse l'importance et la validité du mariage civil pour des baptisés. Les catholiques ne vivent pas en dehors de la société. Il est surprenant de constater que nous ne puissions pas nous marier religieusement si nous ne sommes pas mariés civilement et que le mariage civil ne soit pas reconnu par les instances religieuses ! Pour les personnes divorcées, il s'agit d'un engagement vrai.

Une personne divorcée remariée non baptisée se convertit au cours de la préparation au baptême de son enfant (le conjoint baptisé et croyant veut que son enfant soit baptisé). Pourra-t-elle recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne ? Actuellement NON
Pourtant, ils sont de plus en plus nombreux à frapper à la porte de notre Église ...

La simplification de la pratique canonique pour la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-elle offrir une réelle contribution positive à la solution des problèmes des personnes concernées ? Si oui, sous quelles formes ?

La possibilité de déclaration de nullité du lien matrimonial suscite peu d'enthousiasme, quand ce n'est pas un rejet scandalisé. En effet, elle suscite l'impression de vouloir effacer tout ce qui a pu se passer entre deux êtres, leur itinéraire d'amour, certes interrompu par ce qu'ayant mal tourné, mais qui a pu être source de joies et de dons aux autres et même à Dieu et à son œuvre. De plus, les enfants issus de cette union peuvent le recevoir comme la négation de la légitimité de leur propre existence.

Le divorce est toujours une épreuve et souvent il y a de la violence. Aussi quand le divorce est prononcé, rare sont les personnes divorcées qui veulent recommencer une démarche qui pourrait réveiller toute forme de violence.

Les juges ecclésiastiques pensent que la moitié, voire les deux-tiers des mariages sont entachés de nullité, tant sont nombreux les cas d'immatunité, de non engagement de foi chrétienne...

Sur quoi repose le sacrement de mariage quand la relation est morte comme lors de la mort physique de l'un ou de l'autre ? Le sacrement n'est-il pas incarné ? N'y a-t-il pas besoin de matière pour être signe ?

Ne faut-il pas reconnaître plutôt que la fragilité, les erreurs, les faillibilités humaines, et bien sûr aussi le péché, peuvent aboutir à un échec du couple ? Et s'inspirer de la pratique orthodoxe, laquelle n'a pas été, semble-t-il, considérée par l'Église catholique comme contraire à la foi et frappée d'impossibilité par Jésus lui-même !

La réflexion devrait aussi porter sur le sacrement de mariage lui-même. Alors que l'on constate que nombre de candidats au mariage à l'Église font plutôt profession de non-Foi ou, au mieux, d'agnosticisme. Et pour beaucoup d'autres, la foi en Dieu n'est pas encore chrétienne. Elle est une Foi en une puissance supérieure et protectrice, ou encore en un compagnon mystérieux..., mais pas encore adhésion à Jésus, Fils de Dieu, mort et ressuscité.

Si ce sacrement est si élevé : « comme le Christ aime l'Église » il faudrait peut-être ne le proposer qu'à des croyants très engagés et qui comprennent ce que cela veut dire ou encore le proposer après un long cheminement pour les deux conjoints.

Une seule personne a témoigné avoir reçu son certificat d'état libre après que son sacrement de mariage soit reconnu nul. Pour elle, il n'a jamais été question que ce soit son mariage qui était nul mais bien le sacrement. Cela signifie que son mariage n'a jamais été signe de l'amour du Christ pour son Église. Elle reconnaît qu'il n'y avait pas assez d'amour dans son couple pour qu'effectivement il soit signe de l'amour du Christ. D'ailleurs elle pose la question : « comment deux êtres pécheurs peuvent signifier l'amour parfait du Christ pour son Église ? »

Existe-t-il une pastorale spécifique pour traiter ces cas ? Comment se déroule-t-elle ?

Il existe plusieurs groupes d'accueil pour accompagner les personnes séparées, divorcées remariées en fonction de ce qu'elles vivent.

Les groupes ayant une visibilité nationale : Renaissance, Notre Dame de l'Alliance, Miséricorde et Vérité, Cana Espérance, Cana Samarie, Reliance et Chrétiens Divorcés-Chemins d'Espérance

Les groupes ayant une visibilité essentiellement diocésaine : Revivre ; SEDIRE ; les témoins de l'espoir, Chemin d'Espérance ou Chrétiens Divorcés suivi du numéro du département auquel ils appartiennent ...et beaucoup de groupes au sein des pastorales familiales diocésaines

Ces groupes ont une pastorale spécifique en fonction du cheminement des personnes. Il nous paraît que trop souvent les programmes consistent à expliquer à ces personnes qu'elles sont en « situation irrégulière » si ce n'est en situation de péché permanent, ce qui justifie leur exclusion de la vie sacramentelle et en particulier de la table de la communion.

Chrétiens Divorcés Chemins d'Espérance a des groupes d'accueil dans de nombreux diocèses. Notre lien est le journal qui paraît 4 fois par an et une assemblée générale une fois par an.

Au sein de chaque groupe, la personne divorcée est accueillie avec son histoire sans aucun jugement. Les rencontres ont pour but, en s'appuyant sur l'Évangile et la prière, de permettre à la personne blessée de guérir ses blessures, de se remettre debout et de se reconstruire personnellement, dans la société et dans l'Église. Mais aussi d'ouvrir un chemin de réconciliation avec elle-même, avec les autres et avec Dieu et ainsi de cheminer vers la paix.

La personne divorcée remariée est accueillie avec ses souffrances sans aucun jugement. Les rencontres ont pour but, en s'appuyant sur l'Évangile et la prière, d'apaiser son cœur et de vivre en Église la rencontre avec le Christ.

Le soutien de l'Église est manifesté par les prêtres ou diacres qui accompagnent les groupes d'accueil.

Il faudrait qu'il y ait une pastorale pour les personnes divorcées remariées ou non dans chaque diocèse et actuellement, ce n'est pas le cas. Au moins des groupes de paroles, de réflexion. C'est une demande quasi unanime des personnes concernées.

Sur l'éducation des enfants au sein de situation de mariages irréguliers.

Comment éduquer et transmettre à nos enfants les valeurs de l'Évangile au sein d'une Église qui refuse officiellement les sacrements à leurs parents, notamment ceux de l'eucharistie et de la réconciliation ?

Quelle incohérence pour des enfants d'entendre leurs parents dire l'importance des sacrements et de la vie eucharistique pour alimenter leur foi sans y participer ? Les enfants de personnes divorcées remariées sont aux prises avec deux vérités contradictoires enseignées par l'Église elle-même : l'une met l'accent sur les sacrements nécessaire pour entretenir sa foi ; l'autre interdit à ses parents ce qu'elle déclare vital.

Comment l'enfant pourra-t-il se construire dans sa vie de foi avec une telle contradiction ?

Les témoignages montrent bien la difficulté des parents de témoigner de quelque chose qu'ils ne peuvent pas vivre. Mais aussi la difficulté et l'incompréhension des enfants à voir leurs parents punis par l'Église.

Dans quel état d'esprit les parents s'adressent-ils à l'Église ? Que demandent-ils ? Uniquement les sacrements ou également la catéchèse ?

Difficile de répondre à cette question. Nous ne pensons pas que l'état d'esprit soit différent de celle des parents en situation régulière. Ils veulent le bonheur de leurs enfants et pour cela ils demandent ce qui leur semble être le meilleur pour eux.

Comment les Églises particulières répondent-elles au besoin des parents de ces enfants pour leur offrir une éducation chrétienne ?

La plupart des paroisses ne font pas de différences entre les familles et accueillent tous les enfants quelle que soit la situation familiale et c'est souvent aussi l'occasion de faire un bout de chemin de foi avec les parents. Celles qui ont une démarche excluante produit son effet : toute proposition de foi est impossible et les personnes sont blessées et s'éloignent.

Ce témoignage parle de lui-même : « En ce qui concerne **nos enfants**, nous nous sommes toujours efforcés de rester sereins et d'en parler avec eux pour qu'ils ne se révoltent pas et comprennent la position que l'Église tient à défendre par rapport au mariage malgré les échecs de plus en plus nombreux. Une seule fois l'un d'entre eux nous a ramené son hostie qu'il avait gardée pour nous »

Comment la pratique sacramentelle se déroule-t-elle dans ces cas-là : préparation, administration et accompagnement du sacrement ?

Il n'y a pas de différence entre les enfants et donc dans la préparation aux sacrements. Par contre, la situation des parents n'est pas prise en compte, aussi beaucoup de parents divorcés remariés ne peuvent pas accompagner leurs enfants à la communion. Ils disent leur difficulté pour expliquer à leurs enfants le pourquoi de cette interdiction.

Comment parler de pardon et de véritable amour à nos enfants dans ce contexte ?

A propos des thèmes traités dans ce questionnaire, y a-t-il d'autres défis et propositions que vous considérez comme urgents ou utiles ?

Le défi d'être vrais ! Être vrai entre nos paroles et nos actes !

Si l'Eucharistie est signe de l'unité. *Le pain que nous rompons n'est-il pas une communion au Corps du Christ ? Puisqu'il n'y a un seul pain, nous formons tous un seul corps ; car tous nous participons à cet unique pain. 1 Co 10, 16 -17* Mais comment alors dire que les personnes divorcées remariées, ne communiant pas, sont, elles aussi, le Corps du Christ ?

En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Jn 6,53 Est-ce que les personnes divorcées remariées n'ont plus droit à la vie ?

L'Église dit que les sacrements sont vitaux pour la vie du chrétien mais d'un autre côté, elle interdit aux personnes divorcées remariées les sacrements en leur demandant de vivre leur vie de baptisés. Comment vivre sans ce que l'Église définit comme vital ? Mais si les personnes divorcées remariées vivent leur vie de baptisés sans cette nourriture vitale, est-ce que cette nourriture est aussi vitale que l'Église le dit ? C'est valable pour le sacrements de l'Eucharistie mais aussi pour le sacrement de la réconciliation ou pour le sacrement des malades. Devant deux vérités qui s'opposent, le doute s'installe et quand on commence à douter alors tout le message devient suspect ... Les enfants dans les familles recomposées sont confrontés à ce dilemme... Et ils sont de plus en plus nombreux ... **Pour notre part, nous considérons que le message de l'Évangile est en danger si l'Église continue d'avoir ce langage à deux voix.**

Peut-on rester toute une vie sans recevoir les sacrements ? Comment ne pas proposer à des personnes remariées qui témoignent d'un long cheminement dans la foi, de nouveau les sacrements ? Avec cette doctrine, l'Église manifeste qu'il n'est pas vital de recevoir les sacrements... Comment nos jeunes vont-ils réagir à cela ? **Nous pensons qu'il est urgent de donner la possibilité à des personnes remariées de recevoir les sacrements après avoir fait en Église un cheminement pour une réintégration dans la vie sacramentelle**

Peut-on rester toute une vie sans sacrements ? Le Secours Catholique se bat pour que les gens aient à manger parce que chacun sait bien que sans nourriture on meurt ! l'Église n'aurait-elle pas ce souci pour ses enfants privés de pain eucharistique ?